



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 01 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt le premier juillet à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Lacoste, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2021-22

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES DIFFERENTS BUDGETS

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 19 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 22

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Procurations :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY
GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210701-B-2021-22-DE
Date de télétransmission : 05/07/2021
Date de réception préfecture : 05/07/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.5211-10

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire

Vu, le tableau des effectifs au 8 avril 2021,

Considérant, la nécessité de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe de coordinateur de formation musicale à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021,

Considérant, la nouvelle organisation de la direction de l'aménagement et du développement du territoire, et de la nécessité de recruter un rédacteur afin de prendre en charge la gestion du plan d'eau de la Riaille,

Considérant, la nécessité de transformer des postes suite au départ d'agents (disponibilité, rupture conventionnelle, retraite...),

Considérant, la réussite d'un agent du service petite enfance au concours d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe,

Considérant, les tableaux d'avancement de grade qui prendront effet au 1^{er} septembre 2021,

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 24 juin 2021,

Le Président propose aux membres du bureau de modifier le tableau des effectifs des différents budgets afin de prendre en compte ces modifications.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Modifie, les tableaux des effectifs des différents budgets à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les avancements de grade et au 1^{er} juillet 2021 pour les autres postes, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Créations de postes :

- Un poste de rédacteur à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} Classe à temps complet,

Transformations de postes :

- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} Classe à temps complet en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à 12 h hebdomadaires,
- Un poste d'attaché en un poste d'attaché principal à temps complet,
- Un poste d'animateur en un poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principale 2^{ème} classe,
- Un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210701-B-2021-22-DE
Date de télétransmission : 05/07/2021
Date de réception préfecture : 05/07/2021

BUDGET PETITE ENFANCE

Transformations de postes :

- Un poste d'adjoint d'animation en un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation en un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Un poste d'infirmière de classe supérieur en un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe en un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe,

Dit, que les tableaux d'avancements de grade prendront effet au 1^{er} septembre 2021,

Dit, que si les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, ces emplois peuvent être pourvus par des contractuels en cas de recherche infructueuse d'un candidat fonctionnaire (quelle que soit la catégorie hiérarchique). Les niveaux de recrutement et de rémunération correspondront aux grades et emplois existants dans les tableaux des effectifs des différents budgets de la Communauté de Communes,

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210701-B-2021-22-DE
Date de télétransmission : 05/07/2021
Date de réception préfecture : 05/07/2021

